**Zeitschrift:** Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

**Band:** 16 (2000)

**Artikel:** Immigration et mariage à Genève : aspects de l'insertion urbaine à la fin du XIXe siècle

**Autor:** Lorenzetti, Luigi

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-872001

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Luigi Lorenzetti

# Immigration et mariage à Genève

## Aspects de l'insertion urbaine à la fin du XIXe siècle

### *Introduction*

Au cours du XIXe siècle, la mobilité géographique, une constante de l'histoire démographique européenne, assume des dimensions et des significations inattendues, en relation avec la restructuration économique qui se met en place (raréfaction des mobilités saisonnières, émergence des migrations outre-mer, crise de l'économie rurale traditionnelle) et avec l'émergence des nouvelles activités économiques que l'espace urbain acquiert.

Si tout ceci a été largement illustré par de nombreuses études, un certain nombre de questions – notamment celles qui concernent les rythmes de la mobilité, ses spécificités socio-économiques, les stratégies individuelles et familiales d'insertion dans la vie urbaine et les dynamiques de renouvellement des populations des villes – restent encore peu étudiées.[1]

Les difficultés principales de ce type de problématiques sont liées dans une large mesure à la disponibilité d'informations aptes à saisir les diverses facettes de l'immigration urbaine. Pour cette raison, le recours à des procédures de couplage des informations provenant de diverses sources s'avère une voie parfois très utile pouvant suppléer aux carences de la documentation. Dans le cas de Genève, deux types de sources contribuent à fournir des éléments de réponse aux nouvelles questions sur les dynamiques de la mobilité et sur les formes de l'insertion dans la vie urbaine, à savoir les registres de mariage de l'état civil et les permis de séjour et d'établissement.[2]

L'emploi de ces sources ne va naturellement pas sans poser divers problèmes d'ordre méthodologique. Les immigrés figurant dans les registres des mariages, par exemple, représentent, par leurs caractéristiques démographiques, une sous-population qui se distingue de l'ensemble de la population migrante. En effet, le mariage est, à certains égards, l'indicateur d'une insertion réussie dans la vie

urbaine et semble présupposer une certaine fixation qui, à Genève comme ailleurs, semble caractériser seule une minorité de l'ensemble des immigrés urbains.[3] En revanche, les registres des permis de séjour et d'établissement – utiles pour des analyses sur les aires de recrutement des immigrés et sur leur composition par sexe, par âge et par profession – s'avèrent peu satisfaisants pour l'étude des parcours migratoires des titulaires des permis. Ils ne fournissent aucune indication sur d'éventuelles migrations qui auraient précédé l'arrivée à Genève. De plus, dans certains cas, la date de délivrance du permis ne correspond pas à la date de l'arrivée en ville, qui a pu avoir lieu divers mois, voire plusieurs années plus tôt. L'indication de la date de dépôt des papiers (en général d'origine ou de naissance) devrait permettre de corriger ce biais, mais il reste difficile de déterminer si elle correspond à l'arrivée en ville ou bien au moment de la livraison des papiers en question. A cela s'ajoute que des doutes subsistent quant au degré de fiabilité des indications sur les départs de la ville, de nombreuses personnes la quittant probablement sans informer les autorités de police, ce qui rend toute investigation dans cette direction assez délicate.

En dépit de ces limites, ces sources permettent de répondre à un certain nombre de questions concernant l'immigration à Genève et les modes d'insertion dans le tissu socio-économique urbain. Notre étude se propose d'explorer quelques aspects caractérisant la mobilité des immigrés qui se sont mariés à Genève, à savoir ceux qui, par certains aspects, ont mieux réussi leur insertion dans la vie urbaine. L'analyse de leur parcours migratoire doit permettre de saisir les spécificités des divers groupes d'immigrants et de vérifier le rôle de certains paramètres (sexe, lieu de naissance, profession) sur leur comportement matrimonial.

## *1. Immigration et mariage: les données de l'enquête*

L'enquête est basée sur la cohorte des mariages célébrés à Genève et dans les communes urbaines des Eaux-Vives et de Plainpalais en 1880.[4] Parmi les 1322 individus composant cet échantillon, on dénombre 400 natifs de Genève ou du canton (30,2%), 391 Confédéré(e)s (29,6%) et 531 étrangers (40,2%). Au total, 922 individus sont donc susceptibles d'avoir reçu un permis de séjour ou d'établissement durant leur présence à Genève.[5] Le dépouillement des registres des permis de séjour – les registres des permis d'établissement ne sont pas disponibles pour les années 1867–1879 – nous a permis d'en retrouver 546 (287 hommes et 259 femmes).[6]

Ce rendement du couplage, à première vue assez modeste, s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut considérer qu'un certain nombre d'individus se sont mariés à Genève sans y être domiciliés. Nous en avons comptés 134 (75 hommes et 59 femmes),[7] ce qui suggère que leur établissement, s'il a eu lieu, s'est fait seulement après leur mariage. De même, il a été impossible de retrouver dans les registres un certain nombre d'individus (n = 61), qui figurent pourtant dans les répertoires des permis de séjour. Et, dans notre échantillon, se trouvent aussi divers individus d'origine genevoise qui ne sont pas nés en ville (n = 55). Or, aucun d'entre eux ne figure dans les registres des permis de séjour, ce qui laisse penser qu'ils étaient exemptés de la demande du permis ou qu'ils disposaient d'un permis d'établissement. Finalement, l'échantillon utile n'est que de 672 individus, ce qui signifie que le couplage (limité aux permis de séjour) s'est révélé positif dans 81,3% des cas. Une partie des individus que nous n'avons pas repérés dans les permis de séjour disposaient vraisemblablement d'un permis d'établissement ou bien se sont mariés sans avoir aucun papier. Dans ce cas, il pourrait s'agir de travailleurs très mobiles qui ne sont restés en ville que le temps de se marier. D'ailleurs, la loi de 1880 n'obligeait pas les individus logés dans un auberge ou reçus gratuitement chez des parents ou des amis de demander un permis durant les deux premiers mois de présence dans le canton.[8] De plus, les filles (mais aussi les garçons) en âge mineur vivant avec leurs parents n'étaient pas obligées d'obtenir le permis de séjour.

## *2. Les parcours de la mobilité*

### *2.1. L'âge au moment de l'arrivée en ville*

Etant données les lacunes des sources à notre disposition, le calcul de l'âge des immigrés au moment de leur arrivée en ville s'avère très délicat.[9] Les estimations que nous avons pu réaliser sont néanmoins significatives. Comme le montre le tableau 1, il semble exister une différence assez nette et significative du point de vue statistique selon les deux sexes et les lieux de naissance. Ce deuxième paramètre, en particulier, semble déterminer de façon importante le moment de l'arrivée, les étrangers ayant un âge moyen plus élevé que les Confédérés.[10] Ces derniers se distinguent d'ailleurs de manière assez nette selon l'appartenance linguistique, les Romands arrivant en ville plus tôt que les Alémaniques. Il en va de même des

Tableau 1: *Age moyen des immigré(e)s lors de l'arrivée à Genève selon le lieu de naissance**

| Lieu de naissance | Sexe masculin** | | | Sexe féminin*** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Age | σ | n | Age | σ | n |
| Genève | 20,5 | 6,4 | 15 | 18,4 | 5,3 | 25 |
| Suisse Romande | 19,5 | 7,8 | 43 | 19,7 | 6,9 | 47 |
| Suisse Alémanique | 21,1 | 5,4 | 44 | 17,7 | 5,8 | 45 |
| Etranger | 25,9 | 7,8 | 128 | 21,5 | 7,0 | 126 |
| Total | 23,4 | 7,8 | 229 | 20,1 | 7,0 | 243 |

n Nombre observé.
* Estimation basée sur la date de dépôt des papiers si l'information est disponible, sinon sur la date de livraison du permis de séjour.
** $F = 11{,}05$, $p < 0{,}01$.
*** $F = 6{,}48$, $p < 0{,}01$.

Source: Archives d'Etat de Genève, Etat civil, Registres des mariages, 1880; Etrangers, Permis de séjour, divers vol.; Ibid., Permis d'établissement, diverses années.

femmes, car les jeunes Confédérées arrivent plus précocement en ville de Genève que les femmes étrangères.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'écart est particulièrement évident parmi la domesticité et l'hôtellerie, à savoir le secteur d'emploi le plus important parmi la main-d'œuvre féminine. En effet, si chez les domestiques et les femmes de chambre étrangères l'arrivée en ville a lieu entre 21 et 23 ans, chez leurs homologues Confédérées, l'arrivée se fait entre 18 et 19 ans.

Le facteur professionnel est probablement décisif également chez les hommes. En effet, bien que les sources ne permettent pas de donner des réponses absolues, les données à notre disposition semblent indiquer que la précocité de l'arrivée des jeunes Confédérés soit à mettre en relation avec les possibilités de formation professionnelle offertes par la ville lémanique. Ainsi, 43,9% des 107 Confédérés de notre échantillon sont arrivés en ville avant leur 20e anniversaire, alors que parmi les étrangers (n = 159) cette proportion baisse à 14,5%. Par ailleurs, un bref survol de la composition professionnelle des immigrés indique que parmi les hommes, l'arrivée la plus précoce est celle des jeunes Confédérés employés dans les activités du tertiaire (âge moyen = 17,5 ans), ce qui semble bien indiquer l'importance de

Genève en tant que pôle de formation professionnelle dans le domaine des activités du tertiaire.
En revanche, les ouvriers du secteur secondaire (industrie et métiers) sont plus âgés lors de leur arrivée. Il existe d'ailleurs une nette différence selon le lieu de naissance. En effet, si les jeunes Confédérés romands employés dans ce secteur arrivent en moyenne à 19,0 ans à Genève, les Confédérés de Suisse alémanique n'arrivent qu'à 22,5 ans et les étrangers seulement à 25,8 ans. Bien que basées sur de faibles effectifs, ces tendances semblent indiquer des trajectoires professionnelles différentes en relation avec les cursus de formation et les secteurs d'emploi des individus. Ainsi, de nombreux Romands sont employés dans l'industrie métallurgique et celle des machines, outre l'industrie horlogère et de la bijouterie, dans des activités qui, à Genève, offrent donc de nombreuses possibilités de formation. A l'opposé, la plupart des étrangers sont employés dans des secteurs moins spécialisés pour lesquels la formation est en général acquise au cours de l'activité professionnelle. On pense, en particulier, aux métiers de la construction et de l'ameublement, ainsi qu'à ceux de l'alimentation qui offrent des débouchés à environ la moitié des étrangers de notre échantillon.
Au-delà de ces tendances, il est évident que les écarts que l'on constate sont aussi liés aux diverses stratégies de gestion des cycles de vie individuels et du rapport entre producteurs et consommateurs au sein des familles. Ainsi, l'arrivée plus précoce des Confédérés pourrait traduire une stratégie visant à élargir le plus tôt possible les revenus familiaux. En ce sens, elle pourrait refléter une «politique d'expulsion» plus brusque et rapide par rapport à celle des familles des immigrés d'origine étrangère, qui «bénéficient» peut-être d'une fécondité plus faible. Il faut en effet considérer que si, en France, le processus de limitation des naissances est déjà amplement installé, dans les cantons suisses le phénomène n'est qu'à ses premiers pas.

### *2.2. Immigration et mariage*

Dans quelle mesure le comportement matrimonial des immigrés diffère-t-il par rapport à celui des natifs? La question a été soulevée par de nombreuses études qui, à plusieurs reprises, ont mis en évidence le mariage plus tardif des premiers par rapport aux seconds.[11] Ce modèle urbain, que l'on a expliqué par la faible propension matrimoniale de la population immigrée, semble se retrouver aussi à

Tableau 2: *Age moyen des nouveaux mariés selon le sexe et le lieu de naissance*

| Lieu de naissance | Sexe masculin | | | Sexe féminin* | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Age | σ | n | Age | σ | n |
| Genève | 27,3 | 5,4 | 169 | 24,8 | 5,6 | 187 |
| Suisse Romande | 29,3 | 5,6 | 94 | 27,5 | 7,8 | 99 |
| Suisse Alémanique | 30,0 | 6,2 | 72 | 28,9 | 7,0 | 75 |
| Etranger | 30,2 | 6,6 | 232 | 26,7 | 6,6 | 239 |
| Total | 29,2 | 6,2 | 567 | 26,5 | 6,7 | 600 |

n Nombre observé.
* $F = 3{,}59$, $p < 0{,}05$.

Sources: cf. tableau 1.

Genève où, comme le montre le tableau 2, l'âge au mariage des natifs et des natives est sensiblement inférieur à celui des individus qui ont rejoint la ville au cours de leur cycle de vie. Dans cette optique, ces tendances – analogues à celles mises en évidence pour la première moitié du XIX^e^ siècle[12] – confirment la spécificité du calendrier de la nuptialité urbaine et, par ricochet, les difficultés d'insertion dans le marché matrimonial de la part des immigrés, pour lesquels l'accès au mariage est souvent lié à la structure démographique et à la composition du sex ratio des communautés d'appartenance.[13]

D'autres facteurs peuvent toutefois contribuer à expliquer l'écart entre les natifs et les immigrés. L'accroissement de la distance entre le lieu de naissance et le lieu d'immigration, par exemple, pourrait aller de pair avec une augmentation de l'âge au mariage, car il présuppose une trajectoire migratoire plus complexe. Dans le cas de Genève, les données à notre disposition sont loin d'être concluantes, car il est très difficile de distinguer les multiples facteurs (culture, profession, parcours migratoire) qui peuvent affecter le calendrier de l'accès au mariage. Il n'en reste pas moins qu'une simple comparaison entre l'âge moyen des époux du canton de Vaud, de Haute-Savoie et du reste de la France révèle des situations assez particulières. Ainsi, du côté masculin, les Hauts-Savoyards semblent se marier légèrement plus tard (31,0 ans) par rapport aux Vaudois (29,9 ans) et aux autres Français (29,5 ans), ce qui semble relativiser le rôle de la distance dans l'accès au mariage.

Tableau 3: *Coefficients de détermination $R^2$ ajustés, coefficients de correlation r et erreurs types d'estimation (Sy.x) relatifs à l'âge à l'arrivée et l'âge au premier mariage selon le sexe et le lieu de naissance**

| Lieu de naissance | Sexe masculin | | | Sexe féminin | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | $R^2$ ajusté | r | Sy.x | $R^2$ ajusté | r | Sy.x |
| Suisse romande | 0,183 | 0,46 ** | 5,12 | 0,072 | 0,31 *** | 7,76 |
| Suisse alémanique | 0,207 | 0,48 ** | 5,40 | 0,134 | 0,40 *** | 4,99 |
| Etranger | 0,767 | 0,88 ** | 3,09 | 0,605 | 0,78 ** | 4,03 |
| Total | 0,538 | 0,75 ** | 4,13 | 0,333 | 0,58 ** | 5,35 |

* Seulement les premiers mariages et les individus âgés de 15 ans ou plus lors de l'arrivée en ville.
** Sign. 0,01.
*** Sign. 0,05.

Sources: cf. tableau 1.

Le résultat est encore plus surprenant du côté féminin. En effet, si les Hautes-Savoyardes et les Vaudoises accèdent au mariage au même âge (27,6 et 27,4 ans, respectivement), les femmes provenantes du reste de la France se marient plus tôt (25,4 ans). Autrement dit, la distance ne semble pas être un facteur décisif dans la définition du calendrier de la nuptialité des immigrés.

Cela dit, d'autres paramètres contribuent à mieux préciser ses spécificités dans le contexte genevois. Le moment de l'arrivée en ville, en particulier, peut nous fournir quelques éléments de lecture supplémentaires. Contrairement à ce que l'on pouvait s'attendre, l'arrivée tardive ne semble pas déterminer un âge au mariage plus élevé. Les étrangers, notamment, tout en arrivant en ville assez tard, convolent plus tôt que les Confédérés. Les indicateurs résumés dans le tableau 3 confirment le décalage entre les deux groupes (Confédérés et étrangers) et la moindre dispersion du comportement matrimonial de ces derniers. Ainsi, du côté des Confédérés, seulement environ 20% de la variation de l'âge au mariage est expliquée par les variations de l'âge lors de l'arrivée à Genève, alors que cette proportion atteint 77% parmi les étrangers. De même, l'erreur type d'estimation confirme la plus forte dispersion du comportement matrimonial parmi les immigrés confédérés par rapport aux étrangers. Des tendances analogues s'esquissent aussi du côté des

Tableau 4: *Ecart (en années) entre l'âge d'arrivée et l'âge au mariage selon le sexe et le lieu de naissance**

| Lieu de naissance | Sexe masculin** | | | Sexe féminin | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Ecart | σ | n | Ecart | σ | n |
| Genève*** | 3,9 | 2,8 | 10 | 5,7 | 3,8 | 15 |
| Suisse Romande | 6,0 | 5,7 | 27 | 6,2 | 6,0 | 22 |
| Suisse Alémanique | 8,8 | 6,1 | 31 | 6,5 | 3,3 | 21 |
| Etranger | 4,2 | 3,2 | 117 | 5,8 | 4,3 | 91 |
| Total | 5,2 | 4,6 | 185 | 6,0 | 4,4 | 149 |

n Nombre observé.
* Seulement les individus âgés de 18 ans ou plus lors de leur arrivée à Genève.
** $F = 10{,}38$, $p < 0{,}01$.
*** Les communes du canton, à l'exclusion de Genève, Eaux-Vives et Plainpalais.

Sources: cf. tableau 1.

femmes, si bien que l'on peut postuler une capacité plus rapide d'insertion dans le tissu urbain par la voie matrimoniale de la part des étrangers.
Dans cette optique, on peut constater que l'écart temporel moyen entre l'arrivée en ville et le mariage est sensiblement inférieur chez les étrangers.[14] Loin d'être surprenant en raison de leur arrivée plus tardive en ville, le résultat est néanmoins significatif dans la mesure où il se confirme même dans le cas où l'on ne considère que les immigrés âgés de 18 ans ou plus au moment de leur immigration genevoise (cf. tableau 4). Toutefois, les effectifs sont trop réduits pour qu'on puisse en tirer des conclusions définitives. Les différences qui s'esquissent entre les quatre groupes sont cependant assez significatives et suscitent diverses remarques. En effet, si chez les Genevois et les étrangers le mariage des hommes est conclu plus tôt par rapport aux femmes, chez les Suisses alémaniques la tendance se renverse. C'est un indice supplémentaire de l'effet de la formation professionnelle plus longue de ces derniers qui doivent repousser leur mariage davantage par rapport aux autres immigrés. Chez les étrangers, par contre, l'écart est relativement faible et inférieur à la moyenne. La formation professionnelle déjà complétée semble favoriser leur insertion dans l'économie urbaine et dans le marché matrimonial.

Tableau 5: *Taux d'endogamie matrimoniale selon le lieu de naissance*

| Lieu de naissance: époux | Lieu de naissance: épouses | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | GE | BE | VD | CH | HS | F | Autres |
| GE | 1,7 | 0,1 | 0,9 | 0,5 | 0,8 | 0,9 | 0,8 |
| BE | 0,8 | 3,7 | 0,8 | 1,2 | 0,5 | 0,3 | 0,0 |
| VD | 1,0 | 0,8 | 2,9 | 0,9 | 0,6 | 0,8 | 0,5 |
| CH | 0,6 | 2,1 | 0,9 | 1,9 | 0,3 | 0,8 | 2,7 |
| HS | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,3 | 3,1 | 0,2 | 0,1 |
| F | 0,8 | 1,1 | 0,6 | 0,8 | 0,9 | 2,7 | 0,6 |
| Autres | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 2,2 | 0,7 | 0,7 | 1,6 |

GE = Canton de Genève; BE = Canton de Berne; VD = Canton de Vaud; CH = Autres cantons suisses; HS = Haute Savoie; F = Autres départements français.

Sources: cf. tableau 1.

### *2.3. Choix du conjoint et endogamie*

Le choix du conjoint et l'endogamie matrimoniale constituent des indicateurs utiles pour mesurer le degré d'insertion des immigrés au sein du tissu social urbain. D'après nos données, seuls 100 mariages (15,1% des unions de 1880) sont conclus entre époux genevois, 361 mariages (54,6%) impliquent, par contre, deux immigrants et 200 mariages (30,3%) sont constitués de couples mixtes.[15] Si cette dernière valeur semble indiquer une assez bonne insertion des immigrés dans le tissu social genevois, le degré d'endogamie matrimoniale apporte une certaine nuance à cette hypothèse. Les taux illustrés dans le tableau 5 indiquent en effet une assez forte endogamie parmi les principales communautés,[16] ce qui reflète une intégration segmentaire des immigrés au sein de la ville.

Par ailleurs, certaines communautés d'immigrants sont plus endogames que d'autres. Ainsi, si les deux tiers des Haut-Savoyards se marient avec des femmes issues de leur région, le pourcentage baisse assez sensiblement parmi les autres communautés.[17] Ces tendances se confirment aussi du côté des épouses. Cependant, le choix matrimonial des femmes se caractérise par une plus large ouverture. En

effet, parmi les femmes de Haute-Savoie, seules 41,8% se marient avec un homme né dans leur région; cette proportion baisse à 26,7% parmi les femmes bernoises et à 27,8% parmi les femmes vaudoises. Autrement dit, le choix matrimonial des femmes semble traduire des efforts plus importants d'intégration dans la vie urbaine. Ainsi, si, pour de nombreux immigrés (en particulier d'origine savoyarde), le mariage endogame pourrait s'insérer dans une stratégie migratoire de type temporaire, la venue à Genève étant destinée à l'accumulation d'un épargne permettant, par la suite, le retour et l'établissement dans la région d'origine, dans le cas des femmes, leur choix matrimonial pourrait être dicté par d'autres stratégies, l'arrivée en ville assumant souvent un caractère définitif. Toutefois, il faut tenir compte aussi de la composition par âge, par sexe et par état civil des diverses communautés, le surplus féminin qui caractérise la ville pouvant affecter en partie ces résultats, en favorisant l'exogamie matrimoniale des femmes immigrées.

Le choix matrimonial (endogame ou exogame) ne semble pas affecter le calendrier du mariage. Ainsi, parmi les Confédérés concluant un mariage endogame, leur âge moyen est de 31,8 ans, alors que ceux qui concluent un mariage exogame convolent en moyenne à 31,6 ans. Il en va de même parmi les étrangers (32,3 et 32,2 ans, respectivement), alors que les Genevois qui concluent un mariage endogame semblent se marier plus tôt que ceux qui optent pour un mariage exogame (28,3 et 31,4 ans, respectivement). Les tendances sont analogues chez les femmes, le choix endogame favorisant un mariage plus précoce uniquement parmi les Genevoises (24,8 ans contre 26,4 ans pour celles concluant un mariage exogame). Ces résultats sont assez significatifs dans la mesure où ils semblent exclure la présence de comportements matrimoniaux spécifiques au sein des divers groupes d'origine présents en ville. Autrement dit, le milieu urbain aurait gommé les spécificités des comportements matrimoniaux ainsi que les stratégies migratoires se manifestant à travers le calendrier de la nuptialité.

### *2.4. La mobilité après l'arrivée à Genève: des trajectoires à définir*

Les études longitudinales réalisées au cours des dernières années ont passablement renouvelé l'image des mouvements migratoires urbains. Les villes du XIX$^{e}$ siècle, loin d'être uniquement des lieux d'arrivée, s'insèrent souvent dans des circuits complexes de mobilité, en assumant un rôle de redistribution de la main-

d'œuvre dans le contexte régional[18] ou, dans d'autres cas, en se configurant comme des marchés du travail périodiques, donnant lieu à de nombreux mouvements d'aller et retour.[19]

Dans le cas de Genève, ce type d'analyse s'avère délicat en raison de la qualité peu satisfaisante des sources. Par ailleurs, notre échantillon fournit une vision partielle de la mobilité en raison de sa composition – tous les individus se sont mariés à Genève – qui, de manière évidente, tend à sous-estimer les flux de sortie des immigrants. Les informations à notre disposition n'ont donc qu'une valeur indicative et tout à fait partielle.

Dans notre échantillon, on relève 153 immigrés (28,0% du total des effectifs) qui, après leur arrivée à Genève, quittent la ville, en général de manière temporaire. Il s'agit, dans la moitié des cas (n = 78), d'étrangers, alors que les Confédérés représentent 40% des immigrés qui quittent Genève après un séjour plus ou moins long. Ces proportions s'approchent assez fortement de celles correspondantes à la composition de notre échantillon,[20] ce qui semble exclure des tendances différentielles entre les immigrants quant à leur mobilité après l'arrivée en ville.

Ces départs sont donc, dans la majorité des cas (plus de 80%), temporaires, les immigrants quittant la ville pour y revenir avant leur mariage. Les départs contribuent toutefois, à accroître l'écart temporel entre la première venue à Genève et le mariage[21] et, chez les femmes, à hausser leur âge au mariage.[22]

Parmi les partants, seuls 28 couples quittent Genève après leur mariage, ce qui semble confirmer le rôle de stabilisation de l'union conjugale. Toutefois, comme on l'a déjà souligné, la qualité des enregistrements impose une lecture très prudente de ce résultat. D'ailleurs, les sources ne sont pas sans ambiguïtés. Ainsi, les permis d'établissement, majoritairement délivrés aux couples mariés,[23] ont rarement une durée illimitée (64 sur 251 permis repérés);[24] plus de la moitié (n = 134) ont une durée de validité qui varie entre une et dix années.[25] Ce résultat laisse penser que les autorités préféraient gérer la présence des immigrés sur des temps assez courts.

Dans cette optique, l'on peut s'interroger sur la politique immigratoire des autorités genevoises. Le faible nombre de personnes établies semble en effet contredire les dispositions légales qui imposaient ce type de permis aux immigrés «indépendants» qui exerçaient une industrie ou un métier pour leur propre compte, ainsi qu'à ceux qui étaient à la tête d'un ménage et à ceux qui, après avoir atteint l'âge de 20 ans révolus, avaient habité dans le canton pendant plus d'une année.[26]

### *3. Conclusion*

Dans les pages précédentes nous avons essayé de vérifier dans quelle mesure le mariage a représenté un facteur d'insertion, voire d'intégration dans la vie urbaine genevoise pour les immigrés des années 1870. Les résultats révèlent des comportements migratoires différentiels entre les Confédérés et les étrangers. Ces comportements pourraient traduire des stratégies familiales spécifiques qu'une analyse plus fine des trajectoires individuelles permettrait peut-être de confirmer. D'autres interrogations subsistent. Chez les époux et les épouses immigré(e)s ayant leur père en vie, seuls 47 (13,2%) de ceux-ci habitent à Genève. Chez les époux et les épouses immigré(e)s dont le père est décédé et la mère est vivante, au contraire, le pourcentage atteint 20,1% (n = 37). Sans que l'on puisse identifier le moment de l'arrivée des mères, on pourrait se trouver face à des mobilités en chaîne induites par le veuvage, qui pourraient être le signe d'une activation différentielle des liens de solidarité familiale.

Une autre question concerne la poursuite du processus d'intégration de la «deuxième génération». Cette problématique, maintes fois soulevée dans l'étude des mobilités contemporaines, reste encore mal étudiée dans le cas des sociétés du passé. Elle pourrait toutefois fournir d'utiles informations sur les processus et sur les mécanismes d'intégration dans la société genevoise où la présence étrangère a, depuis longtemps, représenté une composante essentielle de la vie socio-économique locale. En ce sens, une analyse plus détaillée de la politique menée par les autorités s'avère indispensable afin de mieux saisir les dynamiques d'intégration et d'exclusion.

### *Notes*

1 Parmi les analyses les plus intéressantes, cf. François-Joseph Hahn et Jean-Luc Pinol, «La mobilité d'une grande ville, Strasbourg de 1870 à 1940», in: *Annales de démographie historique* (1995), p. 197–210; Christine Piette et Barrie M. Ratcliffe, «Les migrants et la ville: un nouveau regard sur le Paris de la première moitié du XIX^e^ siècle», in: *Annales de démographie historique* (1993), p. 263–289. De nombreuses études ont été réalisées sur les villes industrielles belges, cf. p. ex. Michel Oris, «Contributions migratoires, structures démographiques et mouvements naturels dans les centres urbains traditionnels. L'expérience d'une ville wallone, Huy entre 1820 et 1910», in: *Revue du Nord,* janvier–mars (1994), p. 53–89; Susy Pasleau, «Un aspect de l'immigration ouvrière au plus fort de la croissance. La population flottante à Seraing, 1861–1866», sous la dir. de Claude Desama et Michel Oris, *Dix essais sur la démographie urbaine de la Wallonie au XIX^e^ siècle,* Bruxelles 1998, p. 243–271.

2 Les permis de séjour et d'établissement genevois du début du XX^e^ siècle ont fait l'objet d'une première étude, cf. Catherine Magnenat-Luthy, *L'immigration des Confédérés à Genève en 1910, d'après les permis de séjour et d'établissement suisses*, mém. de licence, Département d'Histoire économique, Univ. de Genève, Genève 1988.

3 A Duisburg, p. ex., la population passe d'environ 10'000 habitants en 1850 à environ 107'000 en 1904, mais en même temps voit le passage, de presque 720'000 personnes. Cf. James H. Jackson, «Migration in Duisburg, 1867–1890», in: *Journal of Urban History* 8 (1982), p. 235–270. Pour Genève, les estimations sont assez complexes. Au cours de la première moitié des années 1870, on peut évaluer que sont délivrés annuellement environ 5500 permis de séjour à des célibataires et 1700 permis de séjour à des individus mariés. A ceux-ci, il faut ajouter les permis d'établissement pour lesquels on ne dispose pas d'estimations. Ces chiffres confirment que, durant ces années, le nombre des permis d'immigrants dépassait largement la croissance démographique de la ville.

4 Archives d'Etat de Genève [AEG], Registres des mariages des communes de Genève, Eaux-Vives et Plainpalais, 1880.

5 La proportion, qui approche 70%, dépasse largement celle mise en évidence pour la première décennie du XIX^e^ siècle, lorsque la proportion de natifs parmi les mariés se situait autour de 50%. Cf. Alfred Perrenoud, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle. Etude démographique,* t. I: *Structures et mouvements,* Genève 1979, p. 234.

6 Une analyse semblable a été développée par Patrice Bourdelais et Michel Demonet, «Rythmes et modes de formation de la population de Creusot 1836–1876», sous la dir. de Jean-Pierre Bardet, François Lebrun et Robert Le Mée, *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris 1993, p. 45–64.

7 La majorité de ces individus (68 hommes et 55 femmes) ne sont pas nés à Genève.

8 AEG, *Recueil authentique des lois et actes du Gouvernement de la République et Canton de Genève,* t. LXV: *Année 1879,* Genève, 1880, «Loi sur les Permis de séjour et les Permis d'établissement du 8 mars 1879», p. 63–67. La loi de 1866 est, par contre, moins détaillée, se limitant à fixer que toute personne, sans distinction d'âge, de sexe et de condition, non ressortissant au Canton et y résidant, est soumise à l'obligation de prendre un permis personnel de séjour, ou de domicile, soit d'établissement. Cf. *Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la république et canton de Genève,* t. LII (1866): *Lois sur les permis de séjour ou de domicile, soit d'établissement exigés des non ressortissants au canton de Genève,* p. 241–243.

9 Les registres des permis de séjour n'indiquent en effet que l'année de naissance. En outre, il existe souvent un décalage considérable entre la date de dépôt des papiers et celle de livraison du permis.

10 Les données relatives à la fin du XVIII^e^ siècle ne permettent guère de comparaison. Elles suggèrent néanmoins une relation entre la proximité et l'âge de l'arrivée en ville, les plus jeunes provenant des régions proches de la ville. Cf. Perrenoud (voir note 5), p. 332–333.

11 Pour le cas suisse, cf. Anne-Lise Head-König, «Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse. Le personnel de maison féminine (XVIII^e^–début XX^e^ siècle)», in: *Revue suisse d'histoire* 49 (1999), p. 59. Pour quelques villes étrangères, cf. Maurice Garden, «Mariages parisiens à la fin du XIX^e^ siècle: une micro-analyse quantitative», in: *Annales de démographie historique* (1998), p. 121; Olivier Faron, *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du XIX*e *siècle,* Rome 1997, p. 367–368; Odoardo Bussini, «Un tentativo di valutazione del fenomeno migratorio attraverso le registrazioni di matrimonio», in: *La popolazione italiana nell'Ottocento. Continuità e mutamenti,* Bologna 1985, p. 389–408.

12 Cf. Eric Widmer, *De cœur et de raison. Le choix du conjoint à Genève au XIX^e^ siècle,* Genève 1993, p. 80–81.
13 D'importantes nuances à ce modèle ont été apportées par M. Oris qui, en se penchant sur le cas des villes industrielles belges a mis en évidence une nuptialité plus élevée chez les immigrés par rapport aux autochtones. Cf. Michel Oris, «Fécondité et migration au cœur de la révolution industrielle», sous la dir. d'Alain Bideau, Alfred Perrenoud, Katerine A. Lynch et Guy Brunet, *Les systèmes démographiques du passé,* Lyon 1996, p. 286–291, et d'une manière plus spécifique, par le même auteur, dans «The Age at Marriage of Migrants during the Industrial Revolution», in: *EurAsian Project on Population and Family History,* Working paper 3 (1997), p. 6–7.
14 Ce dernier n'est en effet que de 5,3 ans en moyenne pour les étrangers, alors qu'il dépasse 9 ans chez les Confédérés.
15 Dans 98 cas, il s'agit de mariages entre un Genevois et une immigrante, tandis que 102 mariages sont conclus entre une Genevoise et un immigrant.
16 Les indices d'endogamie représentent le rapport entre les effectifs réels et les effectifs théoriques qu'on observerait dans une situation d'indépendance. Des valeurs supérieures à 1 indiquent un effet d'attirance, alors que des valeurs inférieures à 1 indiquent des effets de répulsion. Des valeurs égales à 1, enfin, correspondent à une situation d'indépendance.
17 On peut ajouter que la moitié des époux genevois se marie avec une femme née à Genève.
18 Cf. l'exemple illustré par Susy Pasleau, «L'immigration des travailleurs à Seraing durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle», in: *Annales de démographie historique* (1993), p. 227–249.
19 Cf. René Lorenceau, «La population migrante de Bâle entre 1870 et 1920. Sources, problèmes méthodologiques, examens», in: *Siècles. Cahier du Centre d'histoire des entreprises et des communautés. 1. Histoire des migrations*, Clermont-Ferrand 1995, p. 19–39.
20 Les Confédérés constituent en effet 37,5% de notre échantillon et les étrangers 53,8%.
21 Cet écart est proche de 8 ans pour les deux sexes.
22 L'âge moyen au mariage des femmes quittant Genève avant d'y retourner pour s'y marier est, en effet, de 27,4 ans. L'effet n'est cependant visible que chez les femmes étrangères.
23 Le permis d'établissement concernait surtout des couples mariés (200 cas), alors qu'il était plus rarement délivré à des célibataires.
24 Il s'agit de permis d'établissment délivrés aux immigrés figurant dans notre échantillon de référence.
25 Pour 53 permis, on ne dispose d'aucune indication sur la durée de leur validité.
26 AEG, Recueil authentique des lois (voir note 8).